

LA SECTION EUROPEENNE EN BAC PRO

METIERS DU COMMERCE, DE LA VENTE ET DE L'ACCUEIL

LA SECTION EUROPEENNE A POUR OBJECTIFS DE :

- donner aux élèves des compétences linguistiques et culturelles dans la langue anglaise
- d'accroître leurs compétences professionnelles
- faciliter l'accès à l'enseignement supérieur, notamment dans le cadre d'une poursuite d'étude en BTS
- permettre aux élèves de mieux s'adapter à un monde économique et culturel différent
- bénéficier d'atouts précieux dans la vie professionnelle.

ORGANISATION

Durant les 3 années du cursus, l'élève bénéficie d'un enseignement renforcé de 2 heures hebdomadaires insérées dans son emploi du temps : 1 heure avec le professeur d'Anglais et 1 heure avec le professeur de Discipline Non Linguistique (Enseignement professionnel en anglais).

STAGE À L'ÉTRANGER

Un stage d'une durée de **4 semaines** sur les 22 que comptent le Baccalauréat Professionnel doit **obligatoirement être réalisé à l'étranger**.

A l'issue de cette période en immersion, l'élève bénéficie de l'attestation « **EUROPASS** » : document officiel de l'agence européenne ERASMUS+ créé pour valoriser l'expérience professionnelle à l'étranger, qui atteste des compétences acquises lors des périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger.

Ce document est un **atout supplémentaire pour la poursuite d'études et la recherche d'emploi** de l'élève.

Délivrance également de l'attestation « **EUROPRO** » ; document émis par l'établissement scolaire au bénéfice de l'élève.

EXAMEN

Lors des modalités d'inscription au Baccalauréat, l'élève s'inscrit à **l'épreuve spécifique de « section européenne », épreuve orale en langue anglaise**, où il devra obtenir une note supérieure ou égale à **10 /20**. Il devra aussi obtenir une note supérieure ou égale à **12/20** à l'épreuve d'anglais au Baccalauréat professionnel.

DIPLOMES

L'élève qui réussit à l'examen obtiendra un **Baccalauréat portant la mention « section européenne »**. Elle sera inscrite sur son diplôme et attestera des compétences acquises.

De plus, Le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté permet aux élèves de terminale générale et professionnelle inscrits en section européenne de passer gratuitement « **la Certification Cambridge** », évaluation mise en place par l'université de Cambridge, leur attribuant le niveau A2, B1 ou B1+ à l'issue d'un examen écrit et oral se tenant dans l'établissement.

